



Deuxième réunion du Comité de pilotage bilatéral du Programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » (Programme Sud II, 2015-2017)

Conclusions opérationnelles

Tunis, mardi le 22 novembre 2016

Les partenaires du Programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » (Programme Sud II, 2015-2017), réunis à Tunis le 22 novembre 2016, en présence de M. Mohamed Mezghani, Directeur Général des Affaires Politique, Economique et de coopération avec l'Europe, l'Union européenne et la Méditerranée du Ministère des Affaires Etrangères de la Tunisie, M. Mario Giuseppe Varrenti, Chef de section Démocratie et Gouvernance de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie et Mme Verena Taylor, Directrice du Bureau de la Direction générale des programmes du Conseil de l'Europe, ont salué la tenue du second Comité de pilotage bilatéral Tunisie-Conseil de l'Europe.

Les partenaires du Programme Sud II ont souligné :

- la pertinence du Programme Sud II, qui continue à soutenir les réformes démocratiques en Tunisie ;
- le rôle de premier plan que joue le Programme Sud II dans, notamment :
 - ✓ l'établissement d'un cadre législatif en Tunisie en phase avec les normes européennes ;
 - ✓ le soutien à l'établissement et à la consolidation de certaines instances constitutionnelles indépendantes ;
 - ✓ la création progressive d'un espace juridique commun.

De même, les partenaires ont :

- salué la flexibilité du Programme Sud II basé sur la demande ;
- exprimé leur volonté de poursuivre leur coopération dans le cadre du Programme Sud II ;
- salué la participation de la société civile aux travaux du Programme Sud II.

Les partenaires ont également invité le Programme Sud II à poursuivre son action tout en prenant en compte le contexte législatif et institutionnel ainsi que les capacités des autorités de la Tunisie.

Plus particulièrement, le Comité de pilotage du Programme Sud II a adopté les conclusions opérationnelles suivantes :

Réforme de la justice

Le Comité a :

- salué les avancées dans la mise en œuvre des projets de la CEPEJ avec les tribunaux référents.

Le Comité a encouragé le Conseil de l'Europe à :

- poursuivre la coopération engagée par la CEPEJ en Tunisie avec les autorités judiciaires et les professionnels de la justice, en particulier :
 - ✓ le ministère de la Justice ;
 - ✓ les dix tribunaux référents (Cour de cassation ; tribunaux de première instance de Gabès, Kairouan, Nabeul, Sidi Bouzid, Tunis et Zaghouan ; tribunaux cantonaux de Gabès, Sidi Bouzid et Zaghouan) ;
 - ✓ les instituts de formation des professionnels de la justice (Institut Supérieur de la Magistrature et Institut Supérieur de la Profession d'Avocat) ;
 - ✓ les avocats ;
- continuer à travailler sur les sujets déjà identifiés et étudier la possibilité d'étendre la coopération à de nouveaux thèmes (notamment le rôle des experts judiciaires) ;
- organiser des formations de formateurs pour diffuser plus largement en Tunisie les outils et les méthodologies de la CEPEJ ainsi que les projets pilotes mis en œuvre dans les tribunaux référents.

Espace juridique commun

Le Comité a :

- salué les avancées de la Tunisie concernant l'harmonisation de la législation nationale avec les normes du CdE dans certains domaines prioritaires telles que la traite des êtres humains, la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, les abus sexuels à l'égard des enfants et encouragé l'adhésion à des conventions y afférentes du Conseil de l'Europe.
- salué l'intérêt pour les normes du CdE dans les domaines tels que la cybercriminalité, la lutte contre la contrefaçon des médicaments et le trafic d'organes humains.
- pris note de la volonté du CdE à accompagner le processus d'harmonisation et d'adhésion de la Tunisie aux standards y compris par des activités de renforcement des capacités autour des instruments concernés ;



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

- salué les avancées de la Tunisie en vue de la participation à certains Accords partiels élargis du Conseil en particulier au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud).
- encouragé les travaux du Groupe de travail conjoint Tunisie/Conseil de l'Europe sur les conventions et souhaite être tenu informé de l'avancement de ses travaux.

Nouveaux cadres juridiques

Le Comité a :

- salué la coopération entre la Commission de Venise et les autorités tunisiennes en faveur de la mise en place des institutions constitutionnelles indépendantes,
- invité les autorités tunisiennes à coopérer plus étroitement avec la Commission de Venise sur la mise en place de la Cour constitutionnelle y compris les échanges avec les experts de la Commission sur la question de nomination de ses membres ;
- rappelé que la Commission de Venise reste à disposition des autorités tunisiennes, notamment l'Assemblée des représentants, le Ministère de la Justice, le Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, les instances elles-mêmes pour toute coopération concernant le cadre juridique et le bon fonctionnement des institutions constitutionnelles indépendantes
- salué la bonne coopération entre la Commission de Venise et l'ISIE, notamment les propositions de coopération en matière de financement des campagnes et le contentieux électoral en 2017.
- salué la coopération du Conseil de l'Europe avec l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT) et encouragé à la poursuite des activités de formation des membres de l'INPT, en coopération avec les autres partenaires internationaux engagés dans ce domaine.

Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent

Le Comité a :

- pris note du travail accompli jusqu'à présent dans l'élaboration d'un diagnostic du cadre anti-corruption tunisien en suivant la méthodologie du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) et a invité à approuver dans les meilleurs délais le rapport de diagnostic, qui servira comme document de référence et feuille de route pour la mise en place des réformes dans ce domaine ;
- rappelé l'importance de continuer à renforcer les capacités opérationnelles de l'INLUCC et appuyer sa transition vers l'Instance constitutionnelle de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (IBOGOLUCC) ;
- approuvé la proposition de modifier le plan de travail, afin de fournir une assistance aux autorités dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, suite aux résultats d'une évaluation récente de la situation tunisienne.



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Réseaux du Conseil de l'Europe

Le Comité a :

- salué la participation d'experts de la Tunisie à des réseaux du Conseil de l'Europe, dont, notamment, les Comités intergouvernementaux et les Comités conventionnels concernés ;
- invité l'Ecole d'Etudes Politiques à poursuivre ses travaux ;
- pris note des résultats des deux premiers modules du Programme de Formation Avancé en matière de droits de l'homme (PATHS) ; salué la participation des représentants tunisiens à ces derniers et encouragé la participation aux modules à venir en 2016 et 2017 ;
- encouragé la Tunisie et le Conseil de l'Europe à poursuivre et renforcer le travail avec le réseau MedNet dans le domaine de la lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe